

Tous mobilisés

SANTÉ AU TRAVAIL

JOURNAL DU PLAN RÉGIONAL DE SANTÉ AU TRAVAIL N°4



N°03 - NOVEMBRE 2024



ÉDITO

Priorité majeure de la convention d'objectifs et de gestion (COG) de l'Assurance Maladie - Risques professionnels - signée cet été avec l'Etat pour la période 2023-2028, la prévention des accidents du travail est également l'un des axes forts du PRST4.

En 2023, 33 salariés* ont perdu la vie au travail en Centre-Val de Loire. Au regard des 35 127 sinistres (accidents du travail et accidents de trajet) déclarés aux CPAM de la région, ces 24 accidents de travail et 9 accidents de trajet mortels représentent un phénomène rare mais d'une exceptionnelle gravité aux conséquences humaines, morales, financières et juridiques lourdes.

Au cœur de nos priorités d'action, ces sinistres doivent bénéficier d'une gestion attentionnée par l'ensemble des acteurs du PRST. Forts de nos complémentarités, nous devons unir nos compétences, nos savoir-faire et nos leviers d'action pour servir un objectif commun : renforcer l'accompagnement des employeurs dans la mise en place de mesures de prévention afin de prévenir la survenue d'accidents similaires.

Capitaliser sur nos expertises respectives et engager des actions collectives pour approfondir la connaissance des facteurs de risques est un axe fort de notre feuille de route partenariale. L'enjeu est de continuer à améliorer la santé et la sécurité au travail et d'œuvrer au développement d'une véritable culture de la prévention en entreprise.

Eloïse Loré

Directrice de la Carsat Centre-Val de Loire

* du régime général



À LA UNE !

Prévention des accidents du travail graves et mortels : **nouvelle campagne publique d'information**



Le ministère du Travail et de l'Emploi a lancé une nouvelle campagne nationale de communication visant à promouvoir la prévention des accidents du travail graves et mortels (ATGM). Diffusée depuis le 12 octobre, cette campagne met en avant des solutions concrètes pour aider les employeurs et les salariés à adopter les bonnes pratiques en matière de sécurité au travail.

La sécurité au travail est une préoccupation majeure pour les travailleurs, les employeurs et par conséquent pour les pouvoirs publics. Malgré les efforts considérables déployés pour prévenir les accidents du travail graves et mortels, leur nombre demeure encore trop élevé.

En effet, **chaque jour en France, plus de 100 travailleurs sont blessés gravement, et 2 décèdent.** Les conséquences de ces accidents sont dévastatrices non seulement pour les travailleurs concernés, mais aussi pour leur famille, leurs collègues et leur employeur.

En outre, **leur impact économique est important, en termes de coûts directs et indirects pour les entreprises, la solidarité nationale et la société** dans son ensemble. Lutter contre les accidents du travail graves et mortels doit donc être une priorité pour l'ensemble des acteurs.

Faire de la prévention un réflexe quotidien au travail

Sous le slogan « **Mieux préparés, mieux équipés, mieux formés : employeurs, salariés, passez à l'action sur securiteautravail.gouv.fr** », la campagne a pour objectif de responsabiliser l'ensemble des parties prenantes, quelles que soient leurs fonctions ou secteurs d'activité. Elle vise à instaurer une véritable culture de la sécurité au sein des entreprises, et à faire de la prévention un réflexe quotidien... *lire la suite p.2*



Des outils pour sensibiliser

La campagne met à disposition de nombreuses ressources, notamment **2 kits de sensibilisation**, l'un pour les employeurs, l'autre pour les salariés et leurs représentants avec des outils clé en main :

» **Un spot TV et vidéo en ligne** : ce film de 30 seconde diffusé à patrie du 14 octobre met en scène des situations réelles pour illustrer les risques professionnels et l'importance des bonnes pratiques en matière de sécurité

» **10 spots radios** : des témoignages de chefs d'entreprise et de salariés ayant mis en place des mesures de prévention, diffusées sur les principales chaînes de radios nationales.

» **Les affiches** de la campagne

» **Des articles prérédigés**, des vignettes réseaux sociaux ainsi qu'une signature mail

» **8 fiches téléchargeables** : à destination des employeurs (accueillir un nouvel arrivant, comment garantir la sécurité de vos salariés, fiche spécifique sur les intérimaires, mémento employeur/jeune) et à destination des salariés (le rôle du CSE, l'accueil des nouveaux arrivants, intérimaires ce que vous devez savoir pour travailler en sécurité, mémento jeune).

Nous vous invitons à utiliser ces ressources et les relayer dans vos entreprises

et organisations, par exemple lors des réunions du CSE, ou lors des ¼ h sécurité.

Un message fort pour sensibiliser

Avec cette campagne, le ministère souhaite créer une prise de conscience collective sur l'importance de la prévention des risques professionnels.

Comme le souligne la ministre du Travail et de l'Emploi, Astrid Panosyan-Bouvet : *« Les accidents graves et mortels laissent derrière eux des familles endeuillées et des collectifs de travail bouleversés. Ils ne sont pourtant pas une fatalité, et questionnent notre capacité collective à faire du travail un lieu sûr pour tous. »*

La méconnaissance de certains risques professionnels, l'absence d'évaluation des risques et de mesures de prévention adaptées et le manque de formation des travailleurs, trop souvent constatées, peuvent être à l'origine de ces drames.

C'est pourquoi il nous appartient de déployer, sur le temps long, une politique de prévention des accidents du travail qui renforce la culture de prévention en entreprise, en responsabilisant et en accompagnant les entreprises, et qui cible les risques professionnels les plus graves. »

Une rubrique du site travail-emploi.gouv.fr pour informer et agir

Accessible via l'URL www.securiteau travail.gouv.fr, la rubrique du site consacrée à la prévention des accidents du travail graves et mortels sera au centre de la campagne, offrant **une mine d'informations pratiques** : guides de prévention par secteur, fiches métiers, conseils pour la mise en place des mesures de sécurité, ainsi que des ressources pour réagir en cas d'accident du travail. **Ce site a été conçu pour accompagner à la fois les employeurs et les salariés** dans l'amélioration de la sécurité au travail.

Ces ressources sont complétées par les outils mis à disposition gratuitement dans le cadre du PRST4 et par les partenaires, au service de la prévention des risques professionnels :

» **Les fiches alertes AT** : 3 nouvelles fiches partant de l'analyse d'accident survenu dans notre région ont été diffusées concernant les [malaises professionnels](#), les [fortes chaleurs](#) et le [risque routier professionnel](#)

» **Les règles d'Or** : [accueillir un nouvel arrivant en sécurité](#)

» **Les outils de la CARSAT** : [Tutoprev interactif](#)

» **Les outils de l'OPPBTP** : [PREVENTION BTP](#)

 **POUR PLUS D'INFORMATIONS, RENDEZ-VOUS [ICI](#)**

Le PRST4, c'est quoi ?

- Une boîte à outils et des conseils gratuits sur la santé au travail pour les entreprises, les salariés, les représentants du personnel
- Une feuille de route régionale prévoyant des actions coordonnées sur le territoire jusqu'en 2025 par les acteurs de la prévention (DREETS, Carsat, ARACT, OPPBTP, MSA et Services de prévention et de santé au travail), notamment en lien avec les représentants des organisations patronales et syndicales et membres du CROCT (comité régional d'orientation des conditions de travail)
- 12 groupes de travail qui se mobilisent pour mettre en œuvre 20 actions concrètes selon 1 axe transversal (prévention des accidents du travail graves et mortels) et

3 axes stratégiques :

- 1) Renforcer la prévention primaire sur le lieu de travail et la culture de prévention, notamment dans les petites entreprises,
- 2) Développer la prévention de la désinsertion professionnelle en favorisant le maintien en emploi,
- 3) Proposer une approche partagée de la santé en décloisonnant la santé au travail, la santé publique et la santé environnementale.

- [un site internet](#) sur lequel vous retrouvez toutes les actualités du PRST4



QUI FAIT VIVRE LE PRST4 ?

la DREETS, pilote du plan, les acteurs de la santé au travail : [Carsat](#), [MSA](#), [OPPBTP](#), [ARS](#), [ARACT](#), [DREAL](#), services de prévention et de santé au travail ([Présanse CVL](#), [AISMT36](#), [CIHL](#), [APST18](#), [APST37](#), [APST41](#), [SAN.T.BTP](#), [SISTEL](#)), [Université d'Orléans](#), [Agefiph](#) et les partenaires sociaux membres du Comité régional d'orientation des conditions de travail ([CROCT](#)).



Retour sur la journée régionale « J'ACT silice » : un grand succès

Plus de 150 participants (entreprises, organisations syndicales et patronales, jeunes en formation...) ont participé le 4 avril dernier au centre des congrès de Vierzon à une journée dédiée à la prévention des risques liés aux travaux exposant à la poussière de silice cristalline alvéolaire classés cancérigènes depuis 2017 en Europe. De nombreux secteurs sont concernés : BTP, métallurgie, fabrication de bijoux, de prothèses dentaires, travaux paysagers... L'occasion de rappeler l'intérêt pour les entreprises de veiller à la santé de leurs salariés et à la qualité des conditions de travail, facteur d'attractivité lors de recrutements.

« Les statistiques de l'Assurance maladie font état d'une hausse en 2019 de 14% des maladies professionnelles liées à la silice cristalline » précise d'emblée Nadia Rolshausen, cheffe du Pôle Travail à la DREETS qui a initié cette journée avec le concours des partenaires du Plan régional santé au travail, dans le cadre du groupe risque chimique piloté par Elodie Devin de la DREETS et Julie Vonarx de l'APST du Cher.

En France, près de 400 000 salariés sont exposés à la silice cristalline selon l'enquête SUMER. Santé publique France évalue pour sa part à près de 1 million le nombre de travailleurs concernés. Or, les effets sur la santé de ce minéral peuvent être particulièrement graves et invalidants, notamment avec la **silicose et des cancers bronchopulmonaires**. « Le délai entre la première exposition et l'apparition de la maladie peut aller de quelques semaines pour la silicose aiguë à 20 ans ou plus pour la silicose simple » précise Gilles Levéry, médecin du travail à l'APST37. « Il est donc essentiel que les salariés potentiellement exposés à l'inhalation de ces poussières bénéficient bien dès leur arrivée dans l'entreprise des équipements de protection individuelle et collective mis en place par leur employeur et du suivi médical renforcé tel que prévu par la loi » poursuit N. Rolshausen. Pour mémoire, les apprentis ou stagiaires exposés doivent être examinés par la médecine du travail tous les ans pour les mineurs et tous les 2 ans pour les majeurs.

Bien accueillir les nouveaux salariés

Tel était le thème de la table ronde introductive de la journée animée par l'ARACT. « Nous avons dû il y a un an recruter un nombre important de nouveaux collaborateurs et à cette occasion, avec l'appui de l'APST 18, nous avons formalisé à leur attention un parcours de prévention » explique Alison Cassar, responsable HSE et ergonomiste chez CAMBOUR, une manufacture de joaillerie à Saint-Amand-Montrond (Cher). « Après un premier accueil collectif, chaque chef d'équipe accompagne individuellement les salariés dont il a la charge. Nous leur remettons des documents sous forme papier et numérique qui leur présentent toutes les consignes de sécurité à adopter. Nous envisageons d'utiliser aussi bientôt la réalité augmentée pour les sensibiliser aux risques car nous avons déjà recours à cette technique pour nos apprentis ».



À DÉCOUVRIR

-  LE COMPTE RENDU DES ATELIERS DE LA JOURNÉE
-  LES 6 INTERVIEWS VIDÉO DE PARTICIPANTS
-  LES TRAVAUX DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS AYANT PARTICIPÉ AU « DÉFI SILICE »

Dans le secteur de la construction, un livret d'accueil du salarié a été élaboré par la Fédération française du bâtiment (FFB) du Cher à l'attention de ses 280 entreprises adhérentes, dont 80% ont moins de 10 salariés. « Ce livret est en ligne et est adaptable par chaque entreprise » indique Emmanuelle Villa, secrétaire générale de la FFB 18. « Nous organisons aussi des ateliers collectifs. Les employeurs peuvent ainsi témoigner de leur propre pratique ou difficultés et nous les aidons à élaborer ensemble un livret d'accueil répondant à leurs besoins ».

Jeanne Guiot, ingénieur-conseil à la Carsat Centre-Val de Loire présente pour sa part la démarche TutoPrév' mise en place par l'INRS et l'Assurance maladie - Risques professionnels. Celle-ci vise à s'assurer que les nouveaux embauchés en entreprise soient capables, en situation de travail, de repérer les dangers et d'analyser les risques associés afin de proposer des mesures de prévention adaptées. « 15% des accidents du travail graves et mortels surviennent dans les 3 premiers mois de la prise de poste » observe-t-elle. « Rendre acteur de la prévention les nouveaux arrivants est donc primordial ! ». *lire la suite p.4*



Les élèves et étudiants participants au « Défi Silice » répondent en live à un Quiz.

Sous-déclaration des maladies professionnelles

« *Dans les travaux publics, on part de très loin car il y a encore 20, 30 ans, la mentalité prédominante était de dire : si tu te protèges, tu n'es pas un homme !* » se rappelle Frédéric Mau, secrétaire fédéral CGT ayant 36 ans d'ancienneté chez Vinci-routes. « *Heureusement aujourd'hui, la conscientisation des risques progresse et les jeunes ont moins cette culture viriliste. Pour éviter les poussières, on arrosait les camions qui sortaient des carrières de cailloux, mais désormais, avec le réchauffement climatique et la raréfaction de l'eau, cette pratique est en passe d'être prohibée* ».

« *Je pense que les messages de sécurité doivent passer dès l'apprentissage* » remarque quant à lui Jean-François Fournial, élu CGT mandaté chez Eiffage et membre du CROCT. « *Il faut avoir le courage de signaler un risque à son chef de chantier, et notre entreprise encourage ce type d'alerte. Pour les poussières de silice, la maladie, on ne la voit pas apparaître tout de suite et on constate de réelles difficultés à la faire reconnaître en tant que maladie professionnelle (MP)* ». Difficultés confirmées lorsque l'on sait qu'entre 2015 et 2019, l'Assurance maladie a indemnisé 59 cancer broncho pulmonaires liés au tableau 25 des MP (affections dues à la silice cristalline) dont 5 seulement pour l'année 2019. **Pour Santé Publique France, ces chiffres montrent un décalage important par rapport au nombre de cas estimés et illustrent la sous-déclaration des maladies professionnelles.**

Des trophées « Défi silice » remis aux élèves et étudiants

Afin de sensibiliser les jeunes à la prévention des risques, il avait été **proposé à plusieurs établissements d'enseignement de faire participer leurs élèves à un « DEFI Silice »** lancé à l'occasion de cette journée. Il s'agissait, avec l'aide de leurs enseignants, d'illustrer par une création graphique, audiovisuelle, voire une œuvre d'art, une action de prévention ayant pour but de réduire l'exposition à la poussière de silice dans le métier auquel ils se destinent. Finalement **4 classes de lycéens/étudiants ont accepté de participer à ce défi** et sont venues présenter leur création en fin de matinée : **la section carrelage des compagnons du tour de France** à La Chapelle St Mesmin -45-, les élèves préparant **le bac professionnel « prothésiste dentaire »** au Lycée Victor LALOUX de Tours, les étudiants en **BTS « industries céramiques »** au Lycée Henri BRISSON de Vierzon et ceux en **BTS « fonderie »** de ce même Lycée. Ce sont ces derniers qui se sont vus délivrés le trophée de lauréat. Le public a pu découvrir avec enthousiasme la qualité des travaux exposés sur scène : **un escape Game numérique, une planche de bande dessinée en forme de dépliant, et**

même de véritables œuvres d'art : une fresque sous forme de carrelage et une série de 4 visages en métal fondu par les élèves eux-mêmes !



La création artistique lauréate du «Défi Silice» réalisée par les étudiants en BTS «fonderie»

Des contacts noués et des perspectives prometteuses

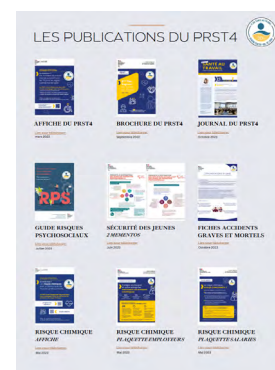
Les professionnels étaient invités à participer l'après-midi à une série de **3 ateliers ayant pour objet l'approfondissement des démarches de prévention** à mettre en œuvre, notamment au regard du risque poussières de silice, **les « règles d'or pour accueillir un jeune en sécurité »** ainsi que « l'importance de la relation entre tuteurs et leurs apprentis ou stagiaires ».

A noter que tout au long de la manifestation, les participants ont pu visiter les nombreux stands installés par les organismes de prévention et des fabricants d'équipements.

« **Cette journée** témoigne d'une belle mobilisation des entreprises, des jeunes et des préventeurs et **ouvre aussi des perspectives en matière de prévention du risque chimique** notamment **silice** sur la région » a conclu Sabrina Rousselle, responsable adjointe du Pôle Travail à la DREETS, en charge du pilotage du Plan régional santé au travail (PRST). « **Nous allons poursuivre le travail avec tous nos partenaires du PRST et travailler en particulier sur un parcours d'intégration de nouveaux arrivants** en s'inspirant de l'ensemble des éléments recueillis au cours de la journée ».

Publications
PRST4

Retrouvez toutes les parutions produites dans le cadre du PRST4 [ICI](#)





Prévenir les agissements sexistes et les violences sexuelles au travail : **KIT d'animation du PRST 4 du Centre Val de Loire**

Comme dans la société civile, l'entreprise peut être un lieu où s'exercent des violences sexistes et sexuelles, envers une ou des personnes, femmes ou hommes, voire de façon « environnementale ». Ainsi 38 % des femmes, 14 % des hommes se déclarent victimes d'une situation au cours de leur vie professionnelle.

Les violences sexistes et sexuelles au travail présentent des formes et des niveaux de gravité variés.

Pour prévenir ce risque professionnel, il est nécessaire de comprendre de quoi on parle, d'identifier quels sont les propos ou agissements à bannir, et comment ils sont qualifiés juridiquement. Il est aussi important de repérer quels sont les facteurs susceptibles de les favoriser, qu'ils soient d'ordre organisationnel, statutaire, culturel.

Ainsi le « sexisme banalisé » agit tel un terreau, susceptible de favoriser des comportements graves. Il fait tourner la « Roue des violences sexistes et sexuelles » !

**PREVENIR LES AGISSEMENTS SEXISTES,
LES VIOLENCES SEXUELLES AU TRAVAIL**

Mon entreprise sexiste ? Jamais !

Afin d'ouvrir des échanges en entreprise sur ce sujet, et d'amorcer une démarche de prévention, le PRST 4 a élaboré un **KIT de SENSIBILISATION aux AGISSEMENTS SEXISTES ET VIOLENCES SEXUELLES au TRAVAIL**.

Construit autour de la « Roue des violences sexistes et sexuelles », ce kit est destiné à ceux qui souhaitent mettre en place une séance de sensibilisation en entreprise : référents harcèlement de l'entreprise et du CSE, service ressources humaines, élus du CSE, délégués syndicaux....

Il se compose :

- » d'un feuillet « [participant au module de sensibilisation](#) »
- » d'une brochure destinée à animer une sensibilisation : exemples de situations en entreprise, facteurs de risques, qualification + conseils d'animation (sur demande à : dreets-cvl.dialogue-social@dreets.gouv.fr)
- » d'une fiche dialogue social (en cours de rédaction par le groupe de travail « promotion de la santé » du PRST)
- » d'une fiche document unique des risques professionnels (en cours de rédaction par le groupe de travail « promotion de la santé » du PRST)

Aide à l'animation d'un module de sensibilisation aux agissements sexistes et violences sexuelles :

Le groupe de travail PRST 4 Centre Val de Loire se tient à votre disposition pour vous aider à construire votre module de sensibilisation. Il est disponible sur demande pour dispenser une sensibilisation auprès d'une organisation syndicale, patronale, etc.

POUR TOUT CONTACT :

a.richez@anact.fr
dreets-cvl.dialogue-social@dreets.gouv.fr

QUIZ

Petit quizz à l'occasion d'Octobre Rose, mois dédié à la lutte, l'information et la sensibilisation contre le cancer du sein

Le travail de nuit peut augmenter le risque de cancer du sein ?

- » a) Vrai
- » b) Faux

Réponse : a). Vrai : le travail de nuit a des répercussions négatives sur la santé et peut augmenter le risque de cancer du sein surtout sur la longue période.

Le tabac est aussi toxique pour les seins ?

- » a) Vrai
- » b) Faux

Réponse : a). Vrai, le tabagisme, actif ou passif, est associé à une augmentation du risque de cancer du sein.

Connaissez-vous les différents dispositifs permettant de continuer à travailler et d'être accompagné quel que soit le problème de santé ou handicap ?

- » a) Vrai
- » b) Faux

Réponse : Les différents dispositifs sont : l'essai encadré, le rdv de liaison, la visite de mi-carrière, la visite de préreprise et de reprise, la convention de rééducation professionnelle en entreprise (CRPE).

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Le [questions-réponses du ministère du travail](#) sur les mesures relatives à la prévention de la désinsertion professionnelle
- Sur le [dépistage du cancer du sein](#)
- Vous pouvez retrouver la restitution de [l'atelier 8 « Cancer & travail : agir ensemble »](#) organisé lors du Forum Santé au travail en septembre 2022 à Orléans





Intoxication au monoxyde de carbone : **87 cas en région en 2023 dont 4 en milieu professionnel !**



Soyez vigilants, les premiers symptômes arrivent très vite dans une pièce mal ventilée : légers maux de tête, fatigue, étourdissements.

Pour en savoir plus, consultez la [fiche alerte](#) sur le monoxyde de carbone et le bilan 2023 des intoxications au monoxyde de carbone en région Centre-Val de Loire.

Cliquer [ICI](#)



Agenda

- » **12 décembre 2024 :**
Sensibilisation sur la prévention des agissements sexistes et violences au travail, Bourges
- » **16 janvier 2025 :**
Manifestation sur les engagements des entreprises, signature de la Charte sur la création d'une «Marque PRST Centre-Val de Loire» entreprises engagées en santé et sécurité au travail
- » **7 mars 2025 :**
Sensibilisation sur la prévention des agissements sexistes et violences au travail, Loir-et-Cher.
- » **23 mai 2025 :**
Journée Plein'Airs, sensibilisation au risque routier professionnel à Bourges
- » **2025 :**
Intervention sur la prévention des RPS auprès des adhérents de la CPME

Le PRST4 vous propose un **calendrier de la prévention 2024-2025**

Vous organisez des événements sur la prévention en santé au travail dans la région ? Pensez à nous informer pour compléter le calendrier.

JANVIER

- » [Mois sans alcool](#)

FEVRIER

- » [04/02 Journée mondiale contre le cancer](#)
- » [14/02 Journée internationale du burn out](#)

MARS

- » [08/03 Journée internationale des droits des femmes](#)
- » [Rencontres Santé-Travail Présanse 2024](#)

AVRIL

- » [07/04 Journée mondiale de la santé](#)
- » [28/04 Journée mondiale de la santé et sécurité au travail](#)
- » [Semaine européenne de la vaccination 2024](#)

MAI

- » [01/05 Journée internationale du travail](#)
- » [Semaine de prévention et de dépistage du cancer de la peau](#)
- » [Journées de la sécurité routière au travail](#)
- » [31/05 Journée mondiale sans tabac](#)

JUIN

- » [04-06/06 Journées nationales de la santé au travail dans le BTP à Tours](#)
- » [Semaine de la QVCT](#)
- » [Début de la période de vigilance fortes chaleurs](#)

SEPTEMBRE

- » [10/09 Journée mondiale de la prévention du suicide](#)

OCTOBRE

- » [10/10 Journée mondiale de la santé mentale](#)
- » [Octobre rose Cancer du sein](#)
- » [Journée mondiale du cancer du sein](#)

NOVEMBRE

- » [Mois sans tabac](#)
- » [07/11 Journée européenne du Radon](#)
- » [07/11 Journée de l'Institut de Santé au Travail de la région Centre-Val de Loire](#)

DECEMBRE

- » [03/12 Journée internationale des personnes handicapées](#)
- » [08/12 Journée mondiale du climat](#)



Gros succès pour les **PLEIN'AIRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2024**

Dans le cadre du Plan Régional Santé au Travail, les partenaires du groupe « prévention du Risque Routier en milieu Professionnel (RRP) », associant notamment la préfecture de région, la DREETS, l'OPPBTP et les services de santé au travail, ont mis en œuvre un important dispositif de sensibilisation au profit de l'ensemble des entreprises de la région Centre-Val de Loire. Le ministère du travail, l'ANACT et le ministère de l'intérieur (Délégation à la sécurité routière) ont financé la quasi-totalité de ce projet ambitieux.

En 2024, **trois journées de sensibilisation au risque routier professionnel ont eu lieu les 20 et 27 septembre à Gidy (45) et Issoudun (36) ainsi que le 4 octobre à Joué-lès-Tours (37)**. Elles étaient destinées aux professionnels afin de leur permettre de **sensibiliser leurs équipes** à ce risque accidentogène, voire mortel. Un premier bilan établit le nombre de participants à **plus de 700 salariés, employeurs et jeunes en formation**. Cela représente plus de 300 entreprises.

Au vu du succès de ces journées, 3 nouvelles journées vont être organisées en mai et juin de l'année 2025 dans les trois autres départements du Centre-Val de Loire (18, 28 et 41).

Concernant les ateliers et le **village des préventeurs**, en moyenne sur les trois journées, **60 partenaires proposaient leurs services, ou activités**

Quelques images des ateliers :



Test choc



Voiture tonneau



Lunettes simulant l'alcoolémie



Simulateur 3D

Les **conférences** proposées et animées par nos partenaires, tout au long de la journée, ont eu un grand succès auprès des préventeurs, des chefs d'entreprises, des consultants...



POUR EN SAVOIR PLUS



LES PRÉSENTATIONS DES CONFÉRENCES ET DOCUMENTS



Rencontre avec des bénéficiaires ayant assisté à l'un des Plein'Airs de la sécurité routière.

Nathalie DELABRE (garde itinérante de nuit - ADMR), **Hugues DE BOYSSON** (Conseiller en formation - Les Compagnons du Devoir) et un salarié du BTP (Chargé de Prévention - HERVE THERMIQUE) nous partagent leur retour d'expérience suite à cette journée de sensibilisation.



» Qu'est-ce qui vous a motivé à participer à cette journée de sensibilisation ?

N.D. : Je suis venue cet après-midi, car nous sommes un service de nuit de l'ADMR. Les salariés embauchent à 20h et débauchent à 4h du matin. Et toute la nuit, ils font des interventions au domicile de particuliers. C'est donc un métier qui est très exigeant au niveau de la vigilance sur la route puisqu'ils conduisent la nuit avec parfois des conditions météorologiques difficiles.

H.D.B. : Ma RH ! Je suis ravi d'être ici, j'ai plein d'informations à prendre.

S.BTP. : Il est important de communiquer sur les RRP avec tous les salariés de l'entreprise, et profiter de tous les ateliers et également rencontrer les conseillers OPPBTP pour engager une action TMS dans l'entreprise.

» Quels ateliers ou démonstrations ont eu le plus d'impact pour vous lors de cette journée de sensibilisation ? Pourquoi ?

N.D. : Nous avons apprécié tous les ateliers de réalité virtuelle, le stand sur le sommeil, et les distracteurs. J'ai également appris que l'APST37 faisait de la prévention et qu'ils peuvent se déplacer dans les entreprises pour sensibiliser aux risques sans surcoût pour l'entreprise. J'ai aussi échangé avec MASE qui est une association qui permet d'obtenir une certification par la mise en place d'un référentiel sécurité santé au travail. Les ateliers et les conférences sont diversifiés et larges.

H.D.B. : De manière globale les ateliers avec les lunettes virtuelles, j'ai fait celui des hommes en jaune, celui de la conduite en zone urbaine et celui simulant l'alcool au volant car ça rend vraiment concret l'impact et les risques auxquels on s'expose.

S.BTP. : J'ai bien aimé l'atelier alcoolémie, et les tests de freinage avec un choc à 15 km/h, ainsi que la voiture tonneau.

» Qu'avez-vous appris aujourd'hui que vous ignoriez ou sous-estimiez peut-être auparavant concernant la sécurité routière ?

N.D. : J'ai beaucoup appris sur la fatigue grâce au simulateur de réalité virtuelle ainsi que les masques simulant le crépuscule.

H.D.B. : J'ai découvert l'impact de la drogue sur la vision, à

quel point cela biaise la vue, rétrécit le champ de vision, une découverte pour moi.

S.BTP. : J'ai rencontré la MSA et j'ai appris notamment comment doubler lorsque l'on rencontre un tracteur sur la route, car il y a une nouvelle réglementation en vigueur dont je n'avais pas connaissance.

» Selon vous, quelles actions concrètes peuvent être mises en place pour éviter les risques routiers ?

N.D. : Nous allons être plus vigilants au niveau de la direction afin de mieux accompagner les salariés notamment sur leur degré de fatigue. On pourrait mettre les éthylotests dans les voitures ainsi qu'un accessoire pour contrôler l'usure des pneus.

H.D.B. : Nous on accueille énormément de jeunes de 16 à 25 ans, donc on est en plein dans le thème. Tout ce qui est de l'utilisation de drogue, d'alcool et de comportement au volant on est en plein dedans au quotidien. Chez nous on a mis en place ce qu'on appelle des « Causeries », des discussions justement pour les accompagner sur ces thématiques. On a des postes très particuliers chez les Compagnons qui sont l'accompagnement social et l'accompagnement des jeunes pour qu'ils ne fassent pas n'importe quoi.

S.BTP. : Mettre en place des actions avec notre compagnie d'assurance pour faire venir une voiture tonneau, et contacter certains exposants pour venir animer en entreprise les ateliers afin de sensibiliser les équipes directement au sein de l'entreprise.

» Que diriez-vous à une personne qui hésite à participer à une journée de sensibilisation comme celle-ci ?

N.D. : C'est leur vie qui est en jeu. L'accident peut devenir un acte grave et il faut tout mettre en œuvre pour minimiser les risques sur la route.

H.D.B. : Je lui dirais qu'il a loupé une super journée.

S.BTP. : Il faut qu'ils viennent également sur place pour qu'ils se rendent compte des risques routiers.



Interview des pilotes **DE L'ACTION**



Dorian Bonnefoy, responsable OPPBTP Centre-Val de Loire, Arnaud Bertrand, chargé de mission régional de la sécurité routière à la Préfecture du Loiret et Vincent GEREMY, Ingénieur de prévention à la DREETS.

» Pourquoi avoir initié ces journées départementales RRP ?

Bien trop souvent, les entreprises n'ont pas conscience de l'importance du risque routier professionnel (RRP). La conduite « au travail » ou « pour le travail » ne relève pas des risques professionnels pour nombre de dirigeants et de salariés. Or plus de 27 millions de salariés sont quotidiennement concernés. Encore en 2022, le RRP est la première cause de mortalité au travail, à l'échelle nationale, comme au niveau de la région centre Val de Loire : 40 % des décès au travail sont liés à un accident sur le trajet domicile-travail ou le déplacement professionnel.

Conduire est un acte de travail, l'objectif de ces journées est de sensibiliser sur l'un des premiers risques professionnels et donner des outils pour agir.

» Comment s'est déroulée la préparation de ces 3 évènements ?

Un groupe de travail s'est constitué dans le cadre du PRST4, avec la DREETS, la Préfecture (Mission régionale de la Sécurité Routière), l'OPPBTP, la MSA, le CIHL 45, SAN -T-BTP et la DREAL. Après avoir choisi d'organiser ces journées dans les 6 départements, le format de ces journées a demandé le plus de temps d'échanges et de réflexion pour répondre aux enjeux. Au final, trois axes ont été retenus : un programme de conférences, des parcours de sensibilisation « usagers de la route » et un village de partenaires /prestataires.

Il a été nécessaire d'actionner 2 leviers de réussites :

- l'obtention du financement grâce à une dotation nationale exceptionnelle PST/PRST4, octroyée par le ministère du Travail et l'ANACT, complétée par un financement de la DSR, sans lesquels le projet n'aurait pu avoir lieu ;
- Un levier de compétence organisationnelle auprès d'un prestataire qui nous a accompagnés de manière professionnelle et efficace.

Ajoutons que le groupe a placé le consensus comme une système de choix, une valeur partagée. « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ! ».



Dorian Bonnefoy



Vincent Geremy



Arnaud Bertrand

» Quel est le premier bilan à chaud de ces 3 journées (affluence, implication des partenaires, retour des participants...) ?

Deux chiffres nous permettent de dire que ces journées constituent déjà une belle réussite :

700 : c'est le nombre de participants aux événements qui se sont tenus cette année dans le Loiret, l'Indre et l'Indre-et-Loire.

8.37/10 : leur niveau de satisfaction. Nous devons ce très bon résultat à l'engagement et la disponibilité de nos partenaires exposants, conférenciers et animateurs d'ateliers.

Fort de ce succès, le groupe travaille déjà à organiser les journées 2025 dans le Cher, en Eure-et-Loir et dans le Loir-et-Cher.

» Quels enseignements avez-vous tiré de cette première année qu'il serait opportun de mettre en œuvre pour les 3 prochaines journées de 2025 ?

Le format de ces journées (conférence, parcours et stand) a très correctement passé l'épreuve des journées 2024, idem pour la jauge de fréquentation qui nous a permis de calibrer correctement l'offre prestataire et les installations. L'enjeu pour l'année prochaine est la garantie d'une affluence à la hauteur de ces journées qui sont de qualité !

Nous devons pouvoir compter sur une mobilisation forte des relais de communication de toutes les parties prenantes du PRST4, du côté des institutionnels et de l'ensemble des partenaires sociaux qui sont le plus à même de disposer de contacts qualifiés.

Enfin, nous devons pouvoir attirer un nombre important d'établissements d'apprentissage. Les jeunes payent chaque année un lourd tribut sur les routes en allant dans leur centre de formation ou dans l'entreprise. Quel que soit le moyen transport qu'ils utilisent, nous avons les messages et les ateliers qui leurs sont dédiés et nous nous mobiliserons davantage pour les faire venir à ces journées gratuites de sensibilisation qui sont ouvertes à tous les professionnels, y compris les jeunes en formation.





Les groupes de travail EN ACTION



Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)

Prévention des TMS dans le secteur de l'aide à domicile :

Le groupe poursuit son projet d'outil digital d'aide au repérage des risques au domicile, soutenu financièrement par une dotation exceptionnelle PST4-PRST et des subventions Dreets et Carsat.

La démarche a été présentée en juin aux services de prévention et de santé au travail, aux branches professionnelles et aux structures d'aide à domicile de région Centre-Val de Loire.

Deux réunions de travail avec les structures d'aide à domicile ont suivi en juin et juillet pour construire collectivement la grille de repérage des risques au domicile. Les objectifs étaient multiples : **identifier les tâches principales des aides à domicile, les organiser selon leur fréquence et niveau de risque, et lister les mesures de prévention à envisager.**

Enfin, le groupe de travail a choisi le prestataire

répondant au cahier des charges pour la création de l'application numérique. L'équipe en charge de la gestion du projet a été rencontrée mi-septembre pour définir les étapes suivantes :

» La phase de conception de septembre à décembre 2024, rythmée par des réunions hebdomadaires et des ateliers de cadrage et de conception pour : déterminer le périmètre, les supports, le design, les usages des utilisateurs, les fonctions de l'outil, ...). Cette phase est réalisée avec la participation des structures d'aide à domicile.

» La phase de développement de l'outil par le prestataire jusqu'à mai 2025.

Le logiciel de gestion de projet Click-up permet au groupe de travail de suivre l'état d'avancement du projet.



Culture de prévention

Le groupe partenarial piloté par la Dreets a poursuivi ses actions visant à développer la culture de la prévention :

» auprès des jeunes avec la **création d'un atelier de sensibilisation en droit du travail** (cf. photo) déployé dans les CFA dans quelques territoires par un binôme service de santé au travail et service de renseignements de l'inspection du travail. Un jeu est en cours de construction associant des acteurs du territoire sur le champ de l'emploi et du travail et spécialistes dans la pédagogie. Il pourra être utilisé dans les CFA sous forme de jeu apprenant.



» La charte sur les entreprises engagées en santé et sécurité au travail dont l'objectif est de promouvoir les actions en santé et sécurité au travail par des clubs ou des collectifs régionaux a été validée. Une signature officielle par les différents partenaires engagés à travailler collectivement sur la création de la marque est prévue lors d'un événement régional qui aura lieu le 16 janvier 2025 ;

Sur le **secteur transports et logistique**, l'action se poursuit sur 3 volets :

- » Organisation de clubs prévention, lieux de rencontre et d'échange pour les professionnels du secteur.
- » Organisation de webinaires réguliers permettant aux entreprises de se familiariser avec les bonnes pratiques en matière de prévention et de développer leurs compétences.
- » Réalisation de diagnostic personnalisé de la santé et de la sécurité au travail.



Chute de hauteur et de plain-pied dans le BTP

L'action partenariale vise deux objectifs :

- » **Prévenir les risques de chutes auprès des entreprises, y compris les entreprises sous-traitantes, sachant que** les chutes de hauteur restent la première cause des accidents du travail graves et mortels dans le secteur du BTP
- » **Intervenir auprès des maîtres d'ouvrage dès la phase de conception de l'opération.**

Pour répondre au premier objectif, il est prévu de déployer et promouvoir des outils de communication et fournir aux entreprises un accompagnement et du conseil ciblé sur les risques de chute.

En mai-juin dernier, des journées dédiées à la prévention des chutes de hauteur ont été organisées en juin dernier par l'OPPBTP dans le cadre de sa campagne nationale, avec l'appui des préventeurs institutionnels du PRST4 dans chaque département de la région CVL sous forme de **conférences et témoignages autour de la perception des risques, de stands d'acteurs privés et publics proposant une offre de service aux professionnels, enfin un parcours de sensibilisation pour les salariées composé de mini-ateliers animés par différents intervenants.**

Avec plus de 700 participants pour les 6 journées, l'ambition était de développer la prise de conscience collective du risque,

notamment pour les travaux en toiture, à destination des TPE-PME.

Par ailleurs, le groupe poursuit son programme de déploiement des actions de prévention des accidents graves et mortels, avec l'élaboration de **fiches alerte**, la prochaine étant dédiée au risque de heurts engins-piétons à l'origine de nombreux accidents en Centre-Val de Loire.

A suivre, une **plaquette d'information sur la coordination** de sécurité et de protection de la santé sur les chantiers de bâtiment et de travaux publics à destination des maîtres d'ouvrages **est en phase de finalisation** et sera diffusée prochainement.



Indicateurs Régionaux de Santé au Travail (IRST)



La mise à jour de la prochaine publication des IRST prévue pour 2025, a débuté par une consultation des pilotes du PRST4 et des instances du CROCT et CRPST. Cette consultation avait pour objectifs de recueillir les besoins d'indicateurs et les avis sur le fonctionnement du groupe de travail IRST.

Les réponses apportées ont permis de confirmer l'intérêt que portent les acteurs à cette publication tout en confortant la manière de fonctionner du réseau.

Par ailleurs, le groupe a souhaité faire évoluer la brochure en intégrant, dans sa prochaine version, deux

fiches focus validées par le CRPST. Ces fiches porteront sur les thèmes suivants :

- » **La prévention de la désinsertion professionnelle**
- » **Les intérimaires**

Aussi, de nouveaux indicateurs sur les personnes en situation de handicap et la transition écologique seront proposés. Enfin, un plus grand nombre d'indicateurs genrés et une présentation détaillée des accidents graves et mortels enrichiront la brochure qui sera mise à disposition en 2025.



Articulation santé travail / santé publique / santé environnement

Promotion d'une communication harmonisée sur les risques prioritaires et les alertes sanitaires

Les membres de la **cellule de veille santé travail** poursuivent leurs travaux d'élaboration d'une charte de fonctionnement afin d'organiser la coopération des structures dans la prise en charge des alertes sanitaires, d'assurer une veille et un partage d'actualités en la matière et d'initier en cas d'événements de santé inhabituels en milieu de travail, des investigations.

Tout en poursuivant ce travail, les membres de la cellule ont décidé d'expérimenter les modalités de fonctionnement proposées et ont commencé à **coopérer sur une série d'alertes sanitaires** dont ils ont eu connaissance : intoxication au monoxyde de carbone, exposition au radon, alerte nationale

sur les produits de lissage pour cheveux, contamination en plomb d'eau potable...

Un autre exemple de coopération s'est illustré en septembre lors de la **présentation du bilan régional des intoxications au monoxyde de carbone 2023** par l'ARS, le Centre anti-poison d'Angers et la DREETS aux acteurs régionaux. Ce temps d'échange précieux autour d'un bilan permet aux acteurs impliqués de prendre connaissance des situations rencontrées en région **soit 83 intoxications en 2023 dont 4 en milieu professionnel**. Il permet aussi de réfléchir collectivement tant sur les modalités de prise en charge de ces intoxications que sur les actions de communication à mener pour prévenir ces expositions.



POUR EN SAVOIR PLUS, CLIQUEZ [ICHI](#)



Actions de communication adaptées au monde de l'entreprise

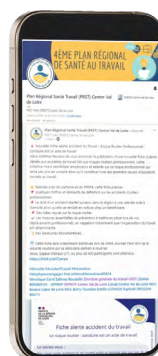
Le groupe de travail partenarial transversal « Référénts communication » continue d'accompagner les différents groupes de travail thématiques dans la valorisation de leurs actions et à mieux faire connaître les outils du PRST4 aux entreprises, les salariés et leurs représentants.

Ainsi, les référents communication poursuivent la **création et la diffusion des productions et des événements** des différents groupes thématiques aux acteurs externes et internes du PRST4 via les sites internet, emailings et réseaux sociaux, notamment pour la journée J'ACT silice du 4 avril à Vierzon (interviews des pilotes et participants, prise de photos et vidéos, mise en ligne sur le site de la DREETS...), les Save the date et formulaire d'inscriptions des 3 journées Plein'Airs

de la Sécurité Routière, les fiches alerte AT graves et mortels ainsi que le kit de communication pour aider les branches professionnelles, organisations patronales et syndicales, chambres consulaires, associations d'entreprises... à relayer le guide RPS actualisé.

En complément du site Dreetts dédié au PRST et des informations relayées par les partenaires via leurs différents réseaux, une page [LinkedIn dédiée au PRST CVL](#) a été créée cet été.

Le maquettage du Journal PRST des numéros 2 et 3 a également été réalisé par les référents



communication.

Pour visualiser les publications réalisées par les groupes de travail, le poster est mis à jour et va intégrer les documents suivants :

- » Règles d'Or : Accueillir un nouvel arrivant en sécurité
- » Rétrospective de la journée J'ACT Silice
- » Prévenir les agissements sexistes, les violences sexuelles au travail
- » Kit sur le télétravail
- » Flyer sur la formation des CSE en SST
- » Brochure sur la coordination (chantiers) à destination des maîtres d'ouvrage BTP



Dialogue social

Exercer son mandat d'élu du CSE ou du CSSCT nécessite d'être formé sur la santé, la sécurité au travail et les conditions de travail.

Pour répondre aux questions que se posent les élus et les présidents de CSE, le groupe de travail dialogue social a mis au point une **fiche sur le droit à la formation en SSCT**.

- » Quel est le contenu de la formation ?
- » Un suppléant peut-il être formé ?
- » Comment demander son congé de formation ?
- » Qui choisit l'organisme de formation ?
- » Qui prend en charge les coûts de la formation ?...

Le dépliant « **Elu(e) du CSE/CSSCT, formez-vous en santé, sécurité et conditions de travail** » sera prochainement mis à disposition des salariés élus et des présidents de la région.

Le groupe dialogue social poursuit par ailleurs sa rédaction du **kit de la négociation collective** : un rappel juridique des règles de la négociation, complété de fiches méthodologiques et thématiques sur les sujets de santé, sécurité et conditions de travail.



Risque chimique

Le comité organisateur de la J'ACT Silice d'avril 2024 propose une rétrospective de l'évènement dédiée à la prévention du risque d'exposition à la silice cristalline. Cette **rétrospective numérisée retrace les différentes étapes de la journée** et vous donne accès à l'ensemble des présentations, des interviews filmées et des productions. Pour y accéder, cliquer [ici](#)

Vous y trouverez notamment les « Règles d'Or : Accueillir un nouvel arrivant en sécurité » et les travaux réalisés par les jeunes en formation dans le cadre du Défi Silice. Grâce à son travail original et de qualité la classe de BTS Fonderie du Lycée H. Brisson (Vierzon) a remporté le défi avec son œuvre d'art de fonderie intitulée « **Au temps pour moi !** ».



Les autres travaux sélectionnés sont tout aussi intéressants et de qualité :



Escape Game de la classe de BTS Céramique du Lycée H. Brisson



Plaquette d'information de la 2^{de} Prothésiste dentaire du Lycée V. Laloux (Tours)



L'œuvre d'art de la section carrelage de la Fédération des compagnons du Tour de France (La chapelle St Mesmin)

Le groupe poursuit son action de sensibilisation sur cette thématique en élargissant les cibles et en accompagnant notamment les entreprises dans la mise en œuvre de la nouvelle obligation de traçabilité des expositions aux agents CMR introduite par le décret du 4 avril 2024. Pour en savoir plus, [cliquer ici](#).

Le groupe s'est aussi engagé à renouveler sa participation au prochain championnat national de soudure qui aura lieu en Juin 2025 à Vierzon, pour sensibiliser les participants à la prévention des expositions aux fumées de soudage.



Promotion de la santé au travail

» Des fiches télétravail bientôt disponibles

Après une constante augmentation du nombre d'accords collectifs signés autour du télétravail de 2020 à 2022, le groupe a constaté une littérature abondante et éparse autour de ce sujet. A l'heure où les entreprises questionnent la pertinence de cette organisation du travail, les partenaires ont condensé « les essentiels » sur le télétravail en 7 fiches qui seront bientôt disponibles.

» Mesocap donnera naissance à Résoprév

Créé lors du précédent PRST, la démarche méthodique et outillée de prévention pour le secteur de l'hébergement médico-social et social est en phase d'adaptation au secteur HCR (hôtellerie, café, restaurant), grâce à une

dotation nationale PST/PRST4 pour la création de ce nouvel outil régional.

» Prévention des agissements sexistes et violences sexuelles au travail

Après une première sensibilisation des acteurs du PRST4 le 26 mars à Blois, l'action se poursuit par un déploiement dans les départements, jusqu'à fin 2025. Bourges donnera le top départ **le 12 décembre 2024** aux archives départementales à partir de **8h30 à 11h30**. Informations à diffuser sans modération auprès des entreprises !

Lien d'inscription [ICI](#)



Vous souhaitez vous abonner au journal du PRST4 ?

Envoyez-nous un message avec vos coordonnées sur la BAL COMMUNICATION de la Dreets Centre-Val de Loire : DREETS-CVL.Communication@dreets.gouv.fr